



LE VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

**RAPPORT
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR L'ANNÉE 1998-1999
TOME II**

Chapitre

***Coordination et financement
de la recherche en santé
et de la recherche sociale***

***Vérification menée auprès
du ministère de la Santé et des Services sociaux,
du Fonds de la recherche en santé du Québec
et du Conseil québécois de la recherche sociale***



TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	3.1
VUE D'ENSEMBLE	3.14
OBJECTIFS ET PORTÉE DE NOTRE VÉRIFICATION	3.24
RÉSULTATS DE NOTRE VÉRIFICATION	3.33
Cadre organisationnel de la recherche	3.36
Information globale sur la recherche	3.38
Planification de la recherche en santé et de la recherche sociale	3.48
Rôle du MSSS quant aux établissements de son réseau	3.64
Financement de la recherche	3.90
Gestion des programmes	3.92
Gestion des demandes	3.103
Suivi financier et scientifique	3.112
Diffusion et utilisation des résultats de la recherche	3.117
Reddition de comptes	
Rapports annuels 1997-1998 du FRSQ et du CQRS	3.122
Rapport annuel 1997-1998 du MSSS	3.126
Annexe 1 – Objectifs et critères de vérification	
Annexe 2 – Principaux acteurs dans la recherche en santé et la recherche sociale	

Les commentaires des entités vérifiées apparaissent à la fin de ce chapitre.

Vérification menée par

Alain Drouin
Directeur de vérification

Marie-Josée Boudreau

Claire Caron

Bertrand Carrier

Josée Chrétien

Thuy Lan Ha

Moïse Hazzan

Johanne Lalonde

Sigles utilisés dans ce chapitre

BRSS Banque en recherche sociale et en santé
CETS Conseil d'évaluation des technologies de la santé
CHU Centre hospitalier universitaire
CHUL Centre hospitalier de l'Université Laval
CHUM Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CHUQ Centre hospitalier universitaire de Québec
CQRS Conseil québécois de la recherche sociale
CRM Conseil de recherches médicales du Canada
CRSH Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
CRSNG Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
CSBE Conseil de la santé et du bien-être
CSST Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
CUSE Centre universitaire de santé de l'Estrie
CUSM Centre universitaire de santé McGill
DGPE Direction générale de la planification et de l'évaluation
DGSP Direction générale de la santé publique
DRSP Direction régionale de la santé publique

FASS Fonds pour l'adaptation des services de santé
FCAR Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche
FCI Fondation canadienne pour l'innovation
FCRSS Fondation canadienne pour la recherche en services de la santé
FRSQ Fonds de la recherche en santé du Québec
ICRS Instituts canadiens de recherche en santé
INSP Institut national de santé publique du Québec
IRCM Institut de recherches cliniques de Montréal
MEQ Ministère de l'Éducation
MRQ Ministère du Revenu du Québec
MRST Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux
OCDE Organisation de coopération et de développement économique
PNRDS Programme national de recherche et de développement en matière de santé
RAMQ Régie de l'assurance-maladie du Québec
SIRU Système d'information sur la recherche universitaire



FAITS SAILLANTS

- 3.1** La recherche en santé et la recherche sociale sont des activités essentielles à l'avancement des connaissances, à l'amélioration des services de soins offerts par les établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'au développement économique et social. Plusieurs acteurs contribuent à favoriser la recherche au Québec, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation, les universités, les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, les fondations, l'entreprise privée et, depuis peu, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.
- 3.2** Pour l'année 1997-1998, près de 331 millions de dollars ont été investis dans la recherche menée dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Près de 2400 chercheurs sont impliqués dans ces activités. Le gouvernement du Québec, pour sa part, finance la recherche par l'entremise de ses organismes subventionnaires à raison d'environ 82 millions de dollars sans compter, entre autres, les frais indirects assumés par les établissements et les crédits d'impôt accordés à l'entreprise privée.
- 3.3** Les entités que nous avons retenues dans le cadre de notre mandat de vérification sont le MSSS, le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Nos travaux, qui ont pris fin en juin 1999, ont porté principalement sur l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1998. De plus, pour compléter ces derniers, des demandes d'information ont été adressées au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).
- 3.4** Notre vérification avait pour but de nous assurer, premièrement, que le MSSS oriente et coordonne les activités des différents acteurs de la recherche selon les orientations gouvernementales, ensuite, que le FRSQ et le CQRS allouent les fonds disponibles pour la recherche de manière à favoriser l'utilisation optimale des sommes investies et, enfin, que le MSSS, le FRSQ et le CQRS effectuent tous trois une reddition de comptes complète et en temps opportun eu égard à la recherche.
- 3.5** Nos travaux nous ont donc permis de conclure que le MSSS n'a pas l'information de gestion suffisante pour orienter et coordonner les activités des différents acteurs dans la recherche. On note, par exemple, l'absence d'un portrait global de financement, une planification incomplète des activités liées à la recherche et un manque de clarté et de suivi des règles édictées.
- 3.6** Le MSSS n'a pas établi, en outre, de plan d'action pour combler les besoins de recherche identifiés à la Politique de la santé et du bien-être et il ne fait pas de suivi de ces derniers. De plus, il n'utilise pas toutes les sources de renseignements disponibles, alliées aux données de l'étude bibliométrique – étude quantitative des publications scientifiques à des fins statistiques – pour obtenir une vue d'ensemble de la recherche et observer si l'évolution de celle-ci correspond à ses attentes.



- 3.7** Par ailleurs, le MSSS ne s'approprié pas l'information qui porte sur les orientations, sur les stratégies et sur les axes de recherche et qui est contenue dans les plans de développement des centres de recherche. Par le fait même, cette information n'est pas utilisée pour donner suite aux objectifs ministériels quant au développement de pôles de recherche importants et à l'atteinte d'une masse critique de chercheurs. En outre, il ne fait pas un suivi rigoureux des ententes contractuelles entre les universités et les établissements de son réseau.
- 3.8** Le MSSS ne connaît pas la valeur réelle des frais indirects, découlant de la recherche, supportés par ses établissements. Il importe d'établir ces frais pour déterminer, entre autres, si le taux d'imputation de 20 p. cent facturé à l'entreprise privée est représentatif des frais réels. Enfin, nous avons constaté, d'une part, que le MSSS ne fait aucun suivi de l'application de sa politique administrative concernant cette contribution de l'entreprise privée dans le cadre d'activités contractuelles et, d'autre part, que la politique n'a pas été appliquée pour certains contrats de recherche.
- 3.9** Le FRSQ et le CQRS ont, de leur côté, des améliorations à apporter aux processus d'octroi des sommes pour que ces dernières soient attribuées de manière à en favoriser l'utilisation optimale. Nous avons relevé une problématique qui, sans nécessairement démontrer qu'il y a chevauchement du financement, dénote tout de même le manque d'harmonisation des programmes. En effet, une cinquantaine de chercheurs, tout en étant financés par le programme de centres et instituts du FRSQ, participaient également aux programmes d'infrastructure du CQRS ou du Fonds FCAR et, dans quelques cas, aux trois à la fois. Par surcroît, parmi les 22 équipes financées par les programmes du CQRS, 17 recevaient une subvention du Fonds FCAR.
- 3.10** En outre, le financement accordé aux centres et instituts de recherche par le FRSQ, par le biais de son programme d'infrastructure d'environ 23 millions de dollars pour 1997-1998, est récurrent depuis plusieurs années. En effet, les centres et instituts obtiennent le même niveau de financement pour leur budget de base et leur budget de recherche clinique malgré la différence significative de leurs caractéristiques, et ce, sans égard à leur performance.
- 3.11** Par ailleurs, les nombreux programmes de financement offerts et l'évaluation des demandes exigent beaucoup d'effort en plus de mobiliser un nombre important de personnes pour financer peu de demandes par rapport à celles soumises. En effet, pour chaque demande, six membres émérites de la communauté scientifique se prononcent sur la qualité scientifique des chercheurs et de leurs projets, que les sommes en cause soient de 10 000 dollars ou de 100 000 dollars. De plus, les taux de financement des demandes – nombre de demandes financées par rapport au nombre de demandes évaluées – dans certains programmes sont préoccupants puisqu'ils varient entre 4 et 20 p. cent.



- 3.12 Finalement, la reddition de comptes des deux organismes subventionnaires est insuffisante pour permettre à l'Assemblée nationale d'évaluer leur performance. Leurs rapports annuels présentent peu d'information sur la performance des programmes offerts, sur le profil des chercheurs, sur les résultats globaux du financement des centres ou des équipes de recherche et sur le transfert des connaissances. De plus, aucune information n'apparaît dans leurs rapports à propos des résultats de la recherche que ce soit à l'égard de la publication ou à l'égard du suivi des projets, tant au niveau scientifique que financier.
- 3.13 De même le rapport annuel du MSSS ne permet pas de se faire une idée du financement complet des activités de recherche et de ses résultats globaux. Il aurait été utile de présenter des indicateurs en matière de projets de recherche, de financement, de nombre de chercheurs, de données bibliométriques par rapport aux besoins de recherche identifiés à la Politique de la santé et du bien-être, de même que les résultats relatifs au transfert et à l'utilisation des connaissances.

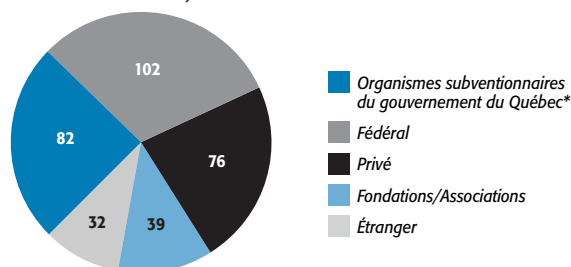
VUE D'ENSEMBLE

- 3.14 La recherche en santé et la recherche sociale sont des activités essentielles à l'avancement des connaissances, à l'amélioration des services de soins offerts par les établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'au développement économique et social.
- 3.15 Plusieurs protagonistes contribuent à favoriser la recherche en santé et la recherche sociale au Québec; ils sont le MSSS et les établissements de son réseau, le ministère de l'Éducation (MEQ), les universités, les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, les fondations, l'entreprise privée et, depuis peu, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST). Il faut préciser que les activités de recherche se déroulent notamment dans les universités et leurs instituts affiliés ainsi que dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. L'annexe 2 présente les principaux acteurs du domaine de la recherche.
- 3.16 Pour l'année 1997-1998, le système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) exploité par le MEQ indique que près de 331 millions de dollars sont investis directement dans la recherche en santé et dans la recherche sociale dans les universités et les établissements de santé et de services sociaux au Québec. Près de 2400 chercheurs prennent part à ces activités.
- 3.17 Le gouvernement du Québec finance directement la recherche par l'entremise de ses organismes subventionnaires à raison d'environ 82 millions de dollars, comme le présente la figure 1. Cette somme exclut les frais indirects supportés par les établissements du réseau de la santé, leurs dépenses en immobilisations, les dépenses de fonctionnement des organismes subventionnaires et les crédits d'impôt accordés à l'entreprise privée.

FIGURE 1

FINANCEMENT DIRECT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ ET DE LA RECHERCHE SOCIALE DANS LES UNIVERSITÉS ET LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

(en millions de dollars)



Total: 331 millions de dollars

* Fonds de la recherche en santé du Québec: 50
 Conseil québécois de la recherche sociale: 8
 Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche: 24

- 3.18** Le MSSS gère, en plus, un programme de subvention de recherche en planification et en évaluation de 1,6 million de dollars ainsi qu'un programme de subvention de recherche en santé publique de 3,1 millions de dollars dont 2,2 millions sont administrés par les directions régionales de santé publique.
- 3.19** Le 15 décembre 1998, le gouvernement a ajouté un nouvel acteur dans le secteur de la recherche en définissant les fonctions du ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Le Fonds FCAR, le FRSQ, le CQRS et le Conseil d'évaluation des technologies de la santé (CETS) relèvent dorénavant de ce nouveau ministère pour ce qui est de leurs crédits budgétaires alors qu'auparavant ils dépendaient du MSSS ou du MEQ. La loi qui concerne cet état de fait a été sanctionnée le 8 juin 1999.
- 3.20** Conformément à la Politique de la santé et du bien-être, le ministre de la Santé et des Services sociaux détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans les domaines de sa compétence et il s'assure de leur application. Il instaure, en outre, les politiques sectorielles et veille à la promotion de l'enseignement et de la recherche. C'est lui qui consent, après consultation auprès du ministre de l'Éducation et du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, une désignation universitaire à des établissements, sur la base de critères établis notamment en fonction des activités d'enseignement et de recherche.



- 3.21** Le FRSQ est institué par la *Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec* (L.R.Q., c. D-9.1). Son mandat est de promouvoir et d'aider financièrement la recherche, la formation et le perfectionnement des chercheurs dans le domaine de la santé. Dans l'exercice de son mandat, le Fonds verse chaque année près de 50 millions de dollars en subventions d'infrastructure, en bourses aux étudiants ainsi qu'en bourses et subventions aux membres de la communauté scientifique. Il compte une vingtaine d'employés et ses dépenses de fonctionnement étaient d'environ deux millions de dollars en 1997-1998.
- 3.22** Le CQRS, constitué par décret le 8 août 1979, a pour mandat de conseiller le ministre en matière de recherche sociale et de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être par la recherche en sciences humaines et sociales, le perfectionnement des chercheurs et le transfert des connaissances. Il accorde chaque année près de 150 subventions et bourses de carrière en recherche sociale, qui totalisent plus de huit millions de dollars. Près d'une dizaine de personnes travaillent pour cet organisme et ses frais d'administration étaient d'environ 450 000 dollars en 1997-1998.
- 3.23** Le Fonds FCAR est institué par la *Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec*. Il a pour fonction de promouvoir ou d'aider financièrement la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement postsecondaire, les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements, la formation de chercheurs et la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche. Le Fonds offre différents programmes d'aide financière destinés aux chercheurs et à la relève scientifique, il distribue ainsi annuellement, plus de 48 millions de dollars dont environ 24 millions pour la recherche en santé et la recherche en sciences humaines et sociales. Il compte une trentaine d'employés et ses frais de fonctionnement étaient d'environ 2,7 millions de dollars en 1997-1998.

OBJECTIFS ET PORTÉE DE NOTRE VÉRIFICATION

- 3.24** Les entités que nous avons retenues dans le cadre de notre mandat de vérification sont le MSSS, le FRSQ et le CQRS, puisque l'exercice de leurs responsabilités relatives à la recherche concerne exclusivement la santé et le volet social.
- 3.25** Notre vérification avait pour but de nous assurer, dans un premier temps, que le MSSS oriente et coordonne les activités des différents acteurs de la recherche en santé et de la recherche sociale selon les orientations gouvernementales. Afin de tirer une conclusion sur ce premier objectif, nous avons vérifié si le ministère disposait d'une information complète sur les activités de recherche, d'un plan d'action comportant des objectifs précis et mesurables harmonisés avec ses orientations et s'il avait précisé et communiqué les rôles et les responsabilités des protagonistes de ce volet de sa mission.



- 3.26** Notre second objectif était de nous assurer que le FRSQ et le CQRS allouent les fonds disponibles pour la recherche de manière à favoriser l'utilisation optimale des sommes investies. Ainsi, nous avons examiné la qualité de leurs plans triennaux et de leurs processus d'octroi et de suivi des bourses et subventions, en ce qui a trait au fonctionnement des comités d'évaluation, à l'information de gestion exigée des chercheurs et à la complémentarité de l'offre de programmes de financement.
- 3.27** Notre dernier objectif s'attachait à vérifier, grâce à l'examen de leurs rapports annuels respectifs, la qualité de la reddition de comptes du ministère, du FRSQ et du CQRS eu égard à la recherche en santé et à la recherche sociale au Québec.
- 3.28** De plus, afin de compléter notre étude, nous avons choisi de faire des demandes particulières d'information au Fonds FCAR. Comme ce dernier n'a aucune responsabilité quant à la mise en œuvre des activités de recherche prévues à la Politique de la santé et du bien-être du MSSS, nous l'avons exclu de nos travaux de vérification. Dans le cadre de ses programmes, il alloue des sommes d'environ 4 millions de dollars à la recherche en santé et d'autres sommes à la recherche en sciences humaines et sociales estimées à quelque 20 millions de dollars.
- 3.29** Enfin, le MRST a aussi été exclu parce qu'il en est à ses débuts. Nous avons toutefois demandé aux gestionnaires de ce ministère de commenter les recommandations de ce rapport susceptibles de les concerner.
- 3.30** La responsabilité du Vérificateur général consiste à fournir une conclusion sur les objectifs de ce mandat de vérification. Pour ce faire, nous avons recueilli les éléments probants suffisants et adéquats pour fonder raisonnablement notre conclusion et pour obtenir un niveau d'assurance élevé. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances et qui sont exposés dans ce rapport. Le lecteur trouvera les objectifs et les critères de vérification à l'annexe 1 du présent rapport.
- 3.31** Nos travaux de vérification ont été menés en vertu de la *Loi sur le Vérificateur général* et conformément aux méthodes de travail en vigueur. Ces méthodes respectent les normes des missions de certification émises par l'Institut canadien des comptables agréés.
- 3.32** Nos travaux, qui ont pris fin en juin 1999, ont porté principalement sur l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1998. Certains commentaires et données statistiques peuvent s'appliquer à des activités antérieures ou postérieures à cette période.



RÉSULTATS DE NOTRE VÉRIFICATION

- 3.33** Nos travaux nous permettent de conclure, en fonction des critères retenus, que le MSSS n'a pas l'information de gestion suffisante pour orienter et coordonner les activités des différents acteurs dans la recherche en santé et la recherche sociale. On note, par exemple, l'absence d'un portrait global de financement, une planification incomplète et un manque de clarté et de suivi des règles et directives édictées.
- 3.34** De plus, les améliorations à apporter par le FRSQ et le CQRS aux processus d'octroi des sommes indiquent que ces dernières ne sont pas attribuées de manière à en favoriser l'utilisation optimale. En effet, les montants du financement des centres et des instituts de recherche sont alloués de façon récurrente sans égard à leur performance et à leurs caractéristiques propres. Par ailleurs, les nombreux programmes de financement offerts et l'évaluation des demandes exigent beaucoup d'efforts en plus de mobiliser un nombre important de personnes pour financer peu de demandes par rapport à celles soumises. Les suivis financier et scientifique des projets ne sont pas toujours assurés.
- 3.35** Finalement, la reddition de comptes du MSSS et des deux organismes subventionnaires est insuffisante pour permettre à l'Assemblée nationale d'évaluer leur performance.

Cadre organisationnel de la recherche

- 3.36** Le MSSS a pour mission de favoriser la recherche en santé et la recherche sociale. Il en est de même pour le FRSQ et le CQRS qui élaborent et gèrent des programmes de financement dans leur domaine respectif. Pour ce faire, il importe que les éléments importants du cadre organisationnel soient bien définis, appliqués et diffusés. Ils tiennent notamment aux besoins d'information sur la recherche, aux différentes planifications liées à la recherche et au rôle du MSSS vis-à-vis des établissements; ce rôle comprend, entre autres, l'approbation des ententes contractuelles entre ces derniers et les universités, la désignation universitaire, les frais indirects reliés à la recherche et les exigences relatives au rapport financier annuel.
- 3.37** Avec l'entrée en scène du MRST, le rôle d'orientation et de coordination du MSSS relatif à la recherche en santé et la recherche sociale prend une autre forme. En effet, les crédits budgétaires des organismes subventionnaires autrefois sous la responsabilité du MSSS sont dorénavant administrés par ce nouveau ministère. Ainsi, une concertation entre les deux entités sera essentielle afin que les objectifs de développement soient pris en compte.

Information globale sur la recherche

- 3.38** Une information complète sur la recherche doit comprendre notamment un portrait global du financement, les ressources impliquées, des données sur les activités de recherche elles-mêmes et un ensemble d'indicateurs qui permettent d'évaluer les résultats. Cette vue d'ensemble est cruciale pour orienter et coordonner les activités de planification et de financement.



- 3.39** Malgré l'accumulation de données peu organisées, le MSSS ne dispose pas de cette information de gestion sur la recherche en santé et la recherche sociale. Il n'a d'ailleurs pas identifié ses besoins à cet égard. En effet, il n'utilise pas l'ensemble des données disponibles au regard des sommes investies, des domaines de recherche privilégiés, du nombre de chercheurs, des centres impliqués, de l'équipement et des activités de recherche en santé publique qui se déroulent dans les régions.

Systèmes d'information

L'information pertinente en matière de recherche est éparpillée dans plusieurs systèmes gérés par différentes entités.

- 3.40** L'information pertinente en matière de recherche est éparpillée dans plusieurs systèmes gérés par différentes entités. Le MSSS dispose en effet d'une banque d'information sur la recherche sociale et en santé (BRSS) qui contient des renseignements sur les projets de recherche subventionnés, mais elle est incomplète. En outre, les autres systèmes d'information importants qui comportent des renseignements utiles et complémentaires à celui du MSSS, tels que les sources prévues de financement, les bourses versées aux chercheurs et les renseignements utiles à l'établissement du profil de ces derniers, sont le système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) du ministère de l'Éducation, le registre des centres du FRSQ et le système d'information du Fonds FCAR. Ces systèmes sont complètement indépendants les uns des autres. Ils peuvent contenir des données similaires, mais regroupées selon des normes de classification différentes, ce qui ne facilite pas leur consultation.
- 3.41** Les systèmes sont donc développés selon les besoins propres des entités sans prendre vraiment en compte les données qui existent ailleurs et les économies potentielles qu'une mise en commun de l'information pourrait engendrer. Ceci cause l'accroissement des coûts au chapitre de la gestion des systèmes en plus d'avoir des répercussions sur le travail administratif que l'on exige des chercheurs et des établissements.
- 3.42** Un autre exemple illustre la carence d'information du MSSS. En effet, lors de notre vérification, ce dernier ne savait pas que les directions régionales de santé publique ne disposent pas d'un plan d'action spécifique en matière de recherche. Elles gèrent pourtant plus de 5,5 millions de dollars provenant essentiellement des fonds publics, en plus des 2,2 millions de dollars attribués au volet régional du programme de subvention en santé publique.

Étude bibliométrique

- 3.43** Des données tirées d'une étude bibliométrique – étude quantitative des publications scientifiques à des fins statistiques – alliées à d'autres sources de renseignement permettraient au MSSS d'obtenir une vue d'ensemble de la recherche afin d'établir une planification adéquate qui réponde aux besoins, d'évaluer les résultats au regard des efforts investis et d'être en mesure de se comparer avec d'autres provinces ou pays. Pour nous assurer de l'utilité de ces données bibliométriques, nous avons commandé une étude auprès de l'Observatoire des sciences et des technologies qui



démontre notamment que le volume de publications des chercheurs québécois dans le secteur de la santé a progressé de 50 p. cent entre 1987 et 1996. Cette croissance est supérieure à celle des publications canadiennes (24 p. cent) et à celle des publications dans le monde (22 p. cent). De plus, les données obtenues démontrent que l'impact des publications québécoises en santé, c'est-à-dire la probabilité qu'elles soient citées ultérieurement dans des revues scientifiques, est comparable à celui des publications canadiennes et est même supérieur à la moyenne mondiale. Le tableau 1 présente le volume de publications et le facteur d'impact.

TABLEAU 1

DONNÉES BIBLIOMÉTRIQUES EN SCIENCES DE LA SANTÉ

	Québec		Canada		Monde	
	1987	1996	1987	1996	1987	1996
Nombre de publications	2 228	3 352	9 426	11 699	203 633	247 610
Facteur d'impact	2,22	3,74	2,17	3,62	2,13	3,25

- 3.44** Le nombre de publications en recherche sociale recensées par l'Observatoire a connu aussi une progression importante puisqu'il a doublé pendant la période de 1987 à 1996, en passant de 252 à 512. De plus, l'impact des publications québécoises en recherche sociale est comparable à celui de l'ensemble du Canada selon les données obtenues.
- 3.45** L'étude démontre que le financement de la recherche au Québec a lui aussi connu une croissance importante qui n'est pas étrangère à celle du volume de publications. En effet, il y a eu 249 millions de dollars d'investissements dans les universités et les établissements de santé en 1996 comparativement à 93,7 millions en 1987, ce qui correspond à une croissance de 166 p. cent en 10 ans. Nous observons aussi une croissance importante du financement de 129 p. cent dans la recherche sociale au cours de cette période, soit de 11,6 à 26,6 millions de dollars.
- 3.46** En définitive, le MSSS n'utilise pas toutes les sources de renseignements disponibles alliées aux données bibliométriques, pour obtenir une vue d'ensemble de la recherche en santé et de la recherche sociale et l'intégrer à son processus de planification, de financement et de suivi.
- 3.47** **Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux**
- **de compléter son information sur la recherche en dressant un portrait global du financement, en répertoriant des données sur les activités de recherche associées à des indicateurs pertinents à leur évaluation et d'intégrer cette information au processus de planification et de financement;**
 - **d'assurer avec les ministères et organismes concernés l'harmonisation des systèmes d'information.**

Le MSSS n'a pas de vue d'ensemble de la recherche en santé et de la recherche sociale.



Planification de la recherche en santé et de la recherche sociale

Politique de la santé et du bien-être

- 3.48** La Politique de la santé et du bien-être, instaurée en 1992 pour dix ans, présente 19 objectifs à atteindre dans des secteurs tels que l'adaptation sociale, la santé physique, publique ou mentale et l'intégration sociale. Les objectifs que nous y retrouvons sont relatifs, par exemple, au cancer, aux maladies infectieuses comme la méningite, aux naissances prématurées, à l'alcoolisme ou encore à l'itinérance.
- 3.49** Pour chacun des objectifs de la politique, nous retrouvons une description de la problématique, les principaux facteurs associés, les groupes les plus touchés, une analyse critique des modes d'intervention, le choix des moyens les plus efficaces dans la prévention et la réduction du problème et, enfin, l'identification des besoins de recherche. Ces derniers sont de l'ordre d'études à réaliser, d'évaluations de programmes précis, de conception d'indicateurs de mesure ou encore, de mise en valeur de la recherche dans un domaine particulier.
- 3.50** Le MSSS n'a pas établi de plan d'action pour combler les besoins de recherche identifiés. Il ne fait pas de suivi des activités de recherche pour s'assurer que ces besoins sont comblés. Pourtant sa banque d'information (BRSS), bien qu'incomplète, contient des données pertinentes à un tel suivi. En effet, s'il l'avait interrogée, cette banque aurait pu lui révéler, par exemple, qu'aucun projet relatif à l'objectif qui concerne les maladies infectieuses n'a été répertorié.
- 3.51** D'autres renseignements peuvent aussi être utiles au MSSS pour suivre l'évolution de la recherche par rapport aux priorités de la Politique de la santé et du bien-être. Les indicateurs bibliométriques et leur tendance au fil des ans sont des outils qui permettent de soulever des questions, de cerner les besoins de recherche, d'orienter les actions, de se doter de normes et d'en faire le suivi. Par exemple, l'étude obtenue auprès de l'Observatoire des sciences et des technologies contenait de l'information sur le niveau de spécialisation du Québec par discipline en comparaison avec celui du Canada. L'indice de spécialisation contenu dans l'étude est calculé à partir des publications. Lorsqu'il est supérieur à un, cela indique que le Québec est plus spécialisé que l'ensemble du Canada. Le tableau 2 présente l'indice de spécialisation relié à quelques disciplines de la recherche biomédicale et de la recherche clinique.


TABLEAU 2

 EXEMPLES D'INDICES DE SPÉCIALISATION DU QUÉBEC
 EN SCIENCES DE LA SANTÉ PAR RAPPORT AU CANADA

Recherche biomédicale

	1987	1992	1996
Indice général	1,14	1,18	1,21
Virologie	1,17	1,27	1,30
Génie biomédical	1,46	1,46	1,28
Anatomie et morphologie	1,17	1,60	1,25
Génétique et hérédité	0,85	0,94	0,92
Embryologie	0,49	1,01	0,78
Parasitologie	0,52	0,80	0,69

Recherche clinique

	1987	1992	1996
Indice général	1,23	1,11	1,12
Fertilité	1,35	1,38	1,52
Obstétrique et gynécologie	0,92	1,03	1,37
Neurologie et neurochirurgie	1,23	1,25	1,33
Hygiène et santé publique	1,28	1,13	1,21
Système cardio-vasculaire	1,16	0,90	1,14
Cancer	0,78	0,83	0,85
Gériatrie	0,61	0,94	0,85
Arthrite et rhumatismes	1,16	0,72	0,83
Dentisterie	0,96	0,57	0,44
Oto-rhino-laryngologie	0,37	0,25	0,16

- 3.52 Comme le montre le tableau 2, la spécialisation du Québec en recherche biomédicale s'est accentuée entre 1987 et 1996, puisque l'indice a progressé de 1,14 à 1,21. Les disciplines en recherche biomédicale où le Québec est le plus spécialisé par rapport au Canada sont la virologie, le génie biomédical ainsi que l'anatomie et la morphologie. En ce qui concerne la recherche clinique, l'indice a diminué depuis 1987 passant de 1,23 à 1,12 en 1996.
- 3.53 Le MSSS n'utilise pas les indices de spécialisation en tant qu'outil d'observation destiné à vérifier si l'évolution de la recherche en santé correspond à ses attentes.
- 3.54 **Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux de s'assurer que les besoins de recherche identifiés dans la Politique de la santé et du bien-être font l'objet d'un plan d'action et d'un suivi systématique.**



Plans triennaux des organismes subventionnaires

- 3.55** Le FRSQ et le CQRS doivent élaborer des plans triennaux afin de promouvoir la recherche. Un plan triennal doit dégager une vision de la recherche et des stratégies à déployer afin d'atteindre des objectifs fixés préalablement. Il doit aussi tenir compte des énoncés de politique et des orientations ministérielles puisque l'élaboration ou le maintien de programmes doivent répondre aux besoins du milieu tout en reflétant la volonté du gouvernement.

Fonds de la recherche en santé du Québec

- 3.56** Nous avons examiné le plan triennal 1997-2000 de ce Fonds. Nous constatons qu'il fait état du contexte de la recherche en santé, des besoins du milieu et des orientations générales. Le plan indique qu'il représente la vision du Fonds et que les mesures concrètes seront établies lors de l'élaboration d'un plan d'action au cours de l'année 1997 en collaboration avec ses principaux partenaires, notamment avec les universités et les autres organismes subventionnaires.
- 3.57** Le plan triennal ne présente pas le suivi des réalisations du plan antérieur. De plus, bien qu'il mentionne l'existence de la Politique de la santé et du bien-être, on n'y retrouve pas d'objectifs concrets qui permettent de faire le lien avec cette dernière. Enfin, les objectifs présentés dans ce plan ne sont pas précis et mesurables. Par le fait même, aucun indicateur n'a été prévu pour en mesurer l'atteinte.
- 3.58** En outre, bien que la direction du Fonds ait fait parvenir son plan triennal au MSSS, il n'a pas été approuvé par le gouvernement. Cette approbation exigée par la loi est nécessaire pour s'assurer que les orientations gouvernementales sont prises en compte. De plus, contrairement au plan triennal précédent, le plan actuel n'a pas été déposé à l'Assemblée nationale, comme cela est prescrit à la *Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec*. Seul un résumé a été déposé dans le cadre du rapport annuel du Fonds, ce qui n'est pas conforme.
- 3.59** Par ailleurs, afin d'atteindre la pleine réalisation des objectifs du plan triennal, il est nécessaire que le Fonds dispose d'un plan d'action complet qui précise les actions à entreprendre, les démarches concrètes, les ressources nécessaires et un échéancier.
- 3.60** Nous avons, de fait, obtenu les plans d'action annuels du Fonds pour 1998 et 1999. Plusieurs actions prévues au plan triennal se retrouvent dans ces plans annuels qui présentent les démarches à entreprendre, les responsables et les échéanciers. Cependant, certaines actions du plan triennal – par exemple « se doter d'une politique cohérente visant à favoriser le transfert des connaissances » – n'ont pas été prévues dans les plans annuels, ce qui rend ces derniers incomplets.



- 3.61 Nous avons recommandé que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Fonds de la recherche en santé du Québec prennent les mesures nécessaires afin que le plan triennal soit approuvé par le gouvernement et qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale, comme cela a été prévu par la loi.
- 3.62 Nous avons recommandé au Fonds de la recherche en santé du Québec de s'assurer que son prochain plan triennal soit assorti d'objectifs précis et mesurables, d'indicateurs de rendement et d'un plan d'action complet pour sa mise en œuvre, incluant notamment les mesures pour favoriser le transfert des connaissances.

Conseil québécois de la recherche sociale

- 3.63 Contrairement au FRSQ, le Conseil n'a pas l'obligation légale de préparer un plan triennal. Toutefois, il l'a fait pour la période 1997-2000. L'examen de ce dernier révèle qu'il fait état notamment des réalisations concrètes du plan précédent, des préoccupations énoncées dans la Politique de la santé et du bien-être ainsi que du contexte et des retombées de la recherche sociale. Il comporte certains objectifs mesurables dont celui d'« atteindre 30 équipes de recherche pour bien répondre aux besoins de la Politique de la santé et du bien-être ». Le Conseil dispose aussi d'un plan d'action qui appuie le plan triennal.

Rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux quant aux établissements de son réseau

- 3.64 Le MSSS est responsable d'élaborer des normes et des pratiques de gestion financière uniformes pour encadrer la gestion des activités de recherche dans les établissements de son réseau. À cette fin, il a émis des directives concernant les ententes entre les établissements et les universités, et celles avec l'entreprise privée. D'autres normes portent sur les frais directs et indirects de la recherche ainsi que sur la reddition de comptes annuelle des établissements.
- 3.65 De plus, dans le but de normaliser les activités de recherche qui se déroulent dans ses établissements, le MSSS s'est doté au cours de l'année 1998 d'un plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique. Ce plan émane de l'étude sur les mécanismes de contrôle en matière de recherche clinique au Québec dont les résultats ont été diffusés en 1995. Il est trop tôt pour évaluer les résultats de ce plan puisque les mesures prévues doivent être appliquées d'ici la fin de l'année 1999.

Environ 65 p. cent de la recherche universitaire dans le domaine de la santé et des services sociaux se déroule dans les établissements du réseau de la santé.

Ententes contractuelles et désignation universitaire

- 3.66 Une proportion importante de la recherche universitaire dans le domaine de la santé et des services sociaux, soit d'environ 65 p. cent, se déroule dans les établissements du réseau de la santé. Ces derniers entretiennent des liens étroits avec les universités lors de la réalisation des travaux de recherche qui se concrétisent dans le cadre d'ententes contractuelles.



Trois centres hospitaliers n'ont pas encore fourni de plan de développement au FRSQ pour leurs centres de recherche.

- 3.67** Lorsqu'un établissement veut offrir des services de recherche ou d'enseignement, il doit conclure un contrat d'affiliation avec une université. Ce contrat a une durée maximale de cinq ans et il doit, entre autres, viser l'amélioration et la valorisation de la recherche ainsi que promouvoir une meilleure coordination et une utilisation optimale des ressources. De plus, un établissement peut conclure un contrat de services pour participer à des programmes universitaires de recherche ou de formation.
- 3.68** Le MSSS n'effectue pas de suivi périodique des contrats d'affiliation et de services en vigueur entre les établissements de son réseau et les universités puisqu'il n'en a même pas l'inventaire. Il n'a donc pas l'assurance que tous les établissements impliqués dans la recherche respectent les directives qu'il a émises.
- 3.69** Le contrat d'affiliation est d'ailleurs une condition préalable à l'obtention, par un établissement, d'une désignation universitaire par le ministre. Celle-ci lui permet notamment d'offrir des services spécialisés dans une ou plusieurs disciplines médicales, d'évaluer des technologies, de participer à l'enseignement médical et à la recherche et de gérer un centre de recherche. Un communiqué ministériel de 1995 reconnaît que la désignation vise le développement de pôles de recherche importants et d'une masse critique de ressources.
- 3.70** Dans le secteur de la santé, l'un des critères utilisé par le MSSS, pour accorder à un établissement une désignation de centre hospitalier universitaire ou d'institut universitaire, est que cet établissement détienne un plan de développement accepté par le FRSQ, qui doit spécifier les orientations, les stratégies et les axes de recherche. Trois centres hospitaliers désignés ou en voie de l'être, parmi les plus importants du réseau, n'ont pas encore fourni de plan de développement au FRSQ en ce qui a trait à leurs centres de recherche. De plus, même si plusieurs établissements l'ont fait, le MSSS ne s'approprie pas systématiquement les renseignements pertinents afin d'évaluer les objectifs ministériels.
- 3.71** Par ailleurs, deux établissements ont obtenu du ministre une désignation d'institut universitaire alors que leur centre de recherche n'était pas financé et reconnu par le FRSQ au même titre que les autres établissements désignés, comme il a été prévu dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2).
- 3.72** Dans le secteur social, le MSSS a confié un mandat au comité aviseur, qui évalue les candidatures des établissements, pour obtenir un avis relatif au développement des centres et instituts désignés. Ce comité a reçu en mars 1999 les résultats d'un rapport d'étude qu'il avait commandé. Ce rapport identifie les problèmes à solutionner et les défis à relever par le MSSS en ce qui a trait à la clarification du mandat et des paramètres de financement des établissements concernés, à la définition du statut du chercheur et à celle de la masse critique de chercheurs, et ce, afin d'assurer un meilleur développement de la recherche sociale et une collaboration accrue avec le milieu universitaire. Le MSSS est à analyser le contenu de ce rapport pour identifier les suites à y donner.



- 3.73** En l'absence d'une image complète des liens contractuels existants et des plans de développement des établissements désignés, le MSSS peut difficilement prendre des décisions éclairées quant à l'autorisation de nouveaux contrats ou, encore, quant au développement et à la consolidation des activités de recherche.
- 3.74** **Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux**
- **d'exercer un suivi périodique des contrats d'affiliation et de services;**
 - **d'obtenir les informations pertinentes qui lui permettent d'accorder une désignation universitaire et d'évaluer l'atteinte des objectifs ministériels quant aux pôles de recherche et à la masse critique de ressources;**
 - **de prendre les mesures appropriées pour donner suite à l'étude sur la désignation d'établissement dans le secteur social.**

*Contribution de l'entreprise privée
dans le cadre d'activités contractuelles*

- 3.75** Le volume des contrats de recherche provenant de l'entreprise privée est en pleine croissance dans les établissements du réseau et leurs revenus à cet égard sont passés d'un million de dollars en 1987 à 46 millions de dollars en 1998. Le MSSS a adopté, en 1992, une politique administrative afin d'encadrer ces contrats.
- 3.76** La politique prévoit, en plus des coûts directs réels d'un contrat de recherche, une contribution égale à 20 p. cent de l'ensemble de ces coûts pour couvrir les frais indirects. Cette contribution n'est pas appuyée par une analyse des frais indirects réels, mais elle est le fruit de discussions entre le MSSS, les organismes subventionnaires, les établissements et l'entreprise privée. Les sommes recueillies sont partagées en deux : 18 p. cent servent à couvrir les frais de fonctionnement et d'infrastructure du centre de recherche et 2 p. cent servent à couvrir les frais d'administration générale de l'établissement hôte. Comme les établissements encourrent une partie importante des frais indirects, la contribution additionnelle de 18 p. cent remise au centre de recherche constitue une source de financement supplémentaire pour les activités de recherche.
- 3.77** Par ailleurs, les contrats de recherche effectués dans les universités incluent généralement des taux de contribution de 40 p. cent, ce qui crée une discordance et des iniquités selon le lieu du déroulement des travaux de recherche et selon les signataires du contrat.
- 3.78** Le MSSS ne fait aucun suivi de l'application de cette politique et nous avons constaté que la règle n'a pas été appliquée pour certains contrats de recherche. Par exemple, l'issue de travaux de recherche confiés à des centres par une entreprise privée grâce au FRSQ s'est soldée en un manque à gagner d'environ 150 000 dollars, faute d'avoir perçu la contribution de 20 p. cent.



- 3.79** Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux d'étayer le bien-fondé du taux de la contribution additionnelle demandée à l'entreprise privée et d'assurer le suivi de l'application de sa politique administrative.

Les frais directs et indirects de la recherche

3.80 Les frais directs de la recherche regroupent les salaires, les honoraires, les fournitures ainsi que les frais de location et d'entretien de l'équipement. Les frais indirects, quant à eux, représentent les frais administratifs et les coûts reliés au fonctionnement et à l'entretien général du centre de recherche. Il est important d'évaluer séparément les frais indirects de la recherche pour être en mesure de connaître le coût total des activités de recherche, de procéder à des comparaisons, de récupérer ces frais indirects au besoin et de planifier le financement des établissements.

3.81 Ainsi, dans le secteur social, on ne connaît pas la somme des frais indirects de la recherche. Toutefois, le MSSS a entamé une démarche afin d'évaluer l'ensemble des frais associés à la mission d'enseignement et de recherche universitaire dans les sept établissements désignés instituts universitaires ou centres affiliés universitaires.

3.82 Dans le secteur de la santé, les frais indirects de la recherche ont fait l'objet de plusieurs discussions et évaluations au cours des dernières années. Les activités de recherche ont connu une croissance importante, ce qui se reflète dans les espaces qu'elles occupent et, conséquemment, sur les frais indirects des établissements. Entre 1983 et 1997, selon les données obtenues auprès du FRSQ, la superficie consacrée à la recherche dans les établissements de la santé est passée de 49 000 à 138 000 mètres carrés.

Le MSSS ne connaît pas la valeur réelle des frais indirects de la recherche.

3.83 En 1996, le MSSS a estimé à 36 millions de dollars les frais indirects de la recherche subventionnée en santé dans les établissements du réseau. Cet estimé n'inclut pas les frais indirects pour les contrats de recherche donnés par l'entreprise privée. Les participants à cette évaluation comprenaient des représentants du MSSS, des régies régionales et des établissements. Aucun consensus n'a pu être dégagé au regard des résultats de cette évaluation et les travaux sont suspendus depuis l'été 1998. Il y a donc confusion dans le réseau quant à la nature des frais indirects. Certains les confinent aux installations physiques alors que d'autres leur associent les frais administratifs. En conséquence, le ministère ne connaît pas la valeur réelle des frais indirects de la recherche et il n'est pas en mesure de déterminer s'ils sont adéquatement répartis entre la recherche, l'enseignement et les soins. De plus, il importe d'établir les coûts totaux reliés à la recherche et ainsi de déterminer si le taux d'imputation de 20 p. cent facturé à l'entreprise privée est représentatif des frais réels.



- 3.84 Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux**
- de définir ce qu'il entend par frais indirects;
 - d'obtenir auprès des établissements concernés une évaluation des frais indirects selon les critères qu'il aura définis.

Rapport financier annuel des établissements

Selon les normes du MSSS, la recherche est considérée comme une activité accessoire au même titre que la gestion du stationnement.

- 3.85** Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont tenus légalement de fournir un rapport financier annuel à la régie régionale selon le format prescrit par le MSSS. Selon les normes en vigueur, la recherche est considérée comme une activité accessoire au même titre que la gestion du stationnement.
- 3.86** Le rapport financier annuel de l'établissement ne contient pas d'information sur la recherche permettant de comparer les établissements ou de mesurer leur performance. Pourtant, il existe des indicateurs de mesure à cet effet, par exemple le nombre de chercheurs ou de projets, l'espace et l'équipement utilisés.
- 3.87** Plus précisément, les activités de recherche relatives au secteur de la santé publique ne sont pas identifiées distinctement et nous ne retrouvons pas d'information sur les contrats de recherche eux-mêmes qui touche leur nombre, leur valeur, la contribution additionnelle de l'entreprise privée, etc.
- 3.88** L'insuffisance du contenu et des normes de présentation du rapport financier annuel ne permet pas au MSSS d'avoir une vue d'ensemble des activités de recherche dans son réseau d'établissements et de faire un suivi adéquat des normes et des directives qu'il a édictées.
- 3.89 Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux de revoir les exigences relatives à la recherche dans le rapport annuel des établissements afin d'obtenir l'information nécessaire à l'exercice de ses responsabilités.**

Financement de la recherche

- 3.90** Plusieurs organismes financent la recherche, dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de différentes manières. Leurs programmes peuvent couvrir des frais d'infrastructure, des bourses de formation ou des salaires de chercheurs ou encore des projets de recherche. En outre, les organismes peuvent appliquer ces programmes conjointement. En définitive, il faut retenir que les programmes des organismes subventionnaires ont comme finalité le soutien des activités de recherche.
- 3.91** Nous avons examiné dans quelle mesure le FRSQ et le CQRS favorisent une gestion optimale de leurs processus d'octroi de bourses et de subventions. Nous avons cherché à savoir s'il existait de l'information sur le financement, sur la structure de programmation, sur la gestion des demandes de financement et sur le suivi scientifique et financier auprès des chercheurs. Nous avons également procédé à la comparaison de fichiers afin de voir s'il y avait double emploi des demandes.



Gestion des programmes

3.92 Les organismes subventionnaires du Québec distribuent plus de 80 millions de dollars pour la recherche en santé et la recherche sociale. Ils se sont dotés de programmes de bourses et de subventions et ont recours à des comités de pairs pour évaluer les demandes qu'ils reçoivent. Ces comités sont composés de chercheurs non rémunérés, tous experts dans leurs domaines.

3.93 Ainsi, ce sont 45 programmes que les organismes subventionnaires québécois proposent aux chercheurs dans le domaine de la santé et dans le domaine social. Les différents programmes peuvent être regroupés en 4 grandes catégories, à savoir les programmes d'infrastructure, les bourses de formation, les bourses de chercheurs et les subventions de recherche. Le tableau 3 présente les programmes par organisme subventionnaire.

Les organismes subventionnaires québécois proposent 45 programmes aux chercheurs dans le domaine de la santé et dans le domaine social.

TABEAU 3

TABEAU COMPARATIF DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Recherche en santé et recherche sociale (1997-1998)

Types de programmes	FRSQ			CQRS			Fonds FCAR*			Total		
	Nombre de progr.	Octrois (M\$)	%	Nombre de progr.	Octrois (M\$)	%	Nombre de progr.	Octrois (M\$)	%	Nombre de progr.	Octrois (M\$)	%
Bourses de formation **	4	2,19	4	2	0,77	10	9	10,90	45	15	13,86	17
Bourses de chercheurs boursiers	3	11,47	23	1	0,48	6	0	0,00	0	4	11,95	15
Subventions de projets de recherche ***	7	3,73	8	7	3,72	46	2	2,80	11	16	10,25	12
Infrastructure (équipes, groupes, centres)	5	32,57	65	1	3,08	38	4	10,70	44	10	46,35	56
Total	19	49,96	100	11	8,05	100	15	24,40	100	45	82,41	100

* Les données présentées sont relatives uniquement aux secteurs des sciences de la santé et des sciences sociales et humaines.

** Le programme conjoint FRSQ-FCAR est présenté dans les données du Fonds FCAR.

*** Le programme conjoint FRSQ-CQRS en santé mentale est présenté dans les données du FRSQ.

3.94 Les programmes d'infrastructure constituent une part importante du budget de chacun des organismes subventionnaires. Ces programmes couvrent des dépenses administratives, telles que les salaires du directeur scientifique et du personnel de secrétariat et les frais de communication. Ils couvrent aussi les frais directs de la recherche, tels que la rémunération des chercheurs, les bourses de formation et le coût de l'équipement relié aux activités communes. Le tableau 4 présente l'information relative au programme d'infrastructure le plus important, soit celui qui permet au FRSQ de financer des centres et instituts de recherche.


TABLEAU 4
PROGRAMME DE FINANCEMENT DES CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE DU FRSQ

Recherche en santé (1997-1998)

Centres de recherche	Superficie (m ²)	Chercheurs*	Subventions versées (en dollars)				TOTAL	Budget de base récurrent depuis
			Budget de base	Budget clinique	Budget de dév. et recrutement	Budget historique		
Hôpital Douglas	4 182	18,7	650 000	75 000			725 000	93-94
Hôpital Général Juif de Montréal	11 896	55,0	650 000	75 000			725 000	91-92
Inst. de Cardiologie de Montréal	6 000	26,8	650 000	75 000	574 414		1 299 414	93-94
Inst. de recherches cliniques de Montréal	10 606	37,5	650 000		600 200	1 784 700	3 034 900	89-90
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	4 647	22,3	650 000	75 000			725 000	95-96
Hôpital Sacré-Cœur	2 899	20,6	650 000	75 000			725 000	92-93
Inst. univ. de gériatrie de Montréal	3 790	17,2	610 432	75 000			685 432	
Hôpital Louis-H. Lafontaine	5 019	19,8	650 000	75 000	247 166		972 166	96-97
CUSM	30 053	189,6					2 850 000	
Hôpital de Montréal pour Enfants			650 000	75 000				89-90
Hôpital Général de Montréal			650 000	75 000				89-90
Hôpital Royal Victoria			650 000	75 000				89-90
Hôpital Neurologique			650 000	25 000				89-90
CHU Sainte-Justine	5 400	32,2	650 000	75 000			725 000	89-90
CHUM	12 824	94,9			822 454	425 027	3 280 136	
Hôtel-Dieu de Montréal			650 000	75 000				93-94
Notre-Dame			650 000	150 000				93-94
Saint-Luc			432 655	75 000				
CHUQ	29 213	107,3			2 294 734	1 442 531	5 907 265	
CHUL			650 000	75 000				84-85
Saint-François d'Assise			650 000	75 000				96-97
Hôtel-Dieu de Québec			650 000	70 000				94-95
CUSE	7 699	41,6	650 000	75 000	302 635		1 027 635	89-90
Autre centre non reconnu : Université Laval, Robert-Giffard	4 531	12,7		75 000			75 000	
Total	138 759		12 743 087	1 520 000	4 841 603	3 652 258	22 756 948	

* Nombre traduit en équivalent plein temps.

Sources : Rapports annuels et registre des centres du FRSQ.



- 3.95** Les montants du financement accordé aux centres et instituts reconnus par le FRSQ sont alloués de façon récurrente, car les critères sous-jacents à leur allocation ne permettent pas de discriminer ces montants. En effet, des centres obtiennent le même niveau de financement depuis 1989 pour le budget de base et le budget de la recherche clinique, malgré la différence significative de leurs caractéristiques, notamment en ce qui concerne la superficie occupée et le nombre de chercheurs. De plus, ce financement ne tient pas compte de la mesure relative de la performance de chacun.
- 3.96** Les champs d'intervention respectifs des organismes subventionnaires, le lieu où se déroule les activités de recherche et le nombre de chercheurs sont des guides qui devraient permettre de diriger les demandes de ces derniers vers un organisme précis. Cependant, nous avons répertorié au moins une cinquantaine de chercheurs qui, tout en étant financés par le programme de centres et instituts du FRSQ, participaient également aux programmes d'infrastructure du CQRS ou du Fonds FCAR et, dans quelques cas, aux trois à la fois. Par surcroît, parmi les 22 équipes financées par les programmes du CQRS, 17 recevaient une subvention du Fonds FCAR.
- 3.97** En outre, en ce qui a trait aux programmes de bourses de formation, nous avons constaté que parmi les 75 chercheurs qui ont fait une demande au CQRS, 51 ont également adressé une demande au Fonds FCAR pour le même type de programme, ce qui entraîne une double évaluation par des pairs. Cette problématique ne se traduit pas nécessairement par le chevauchement du financement puisque les programmes prévoient un désistement volontaire du chercheur dans certaines conditions. Cependant, elle traduit le manque d'harmonisation des programmes.
- 3.98** Par ailleurs, on constate que SIRU peut contenir des renseignements pouvant alimenter une réflexion sur la configuration des programmes. Par exemple, bien que ce système ne comprenne aucune donnée sur les bourses de formation et sur la composition des équipes, il indique que 10 p. cent des 750 chercheurs qui ont reçu du financement d'un organisme provincial ont bénéficié de financement provenant de plus d'un organisme.
- 3.99** L'insuffisance de concertation entre les organismes et la confusion quant à la définition du statut de chercheur – qui peut être professeur, médecin, chercheur boursier, etc. – compliquent l'élaboration de règles de financement claires. En effet, le chercheur est rattaché à plusieurs établissements ou programmes; ainsi les façons de le rémunérer sont multiples et quelquefois concurrentes. Par exemple, il peut être rémunéré par une université, par un établissement du réseau de la santé, par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), par un programme de bourses de salaire ou encore par le biais d'un programme d'infrastructure.
- 3.100** Bien que ce soit dans la culture de la recherche qu'un chercheur puisse avoir accès à plusieurs sources de financement, il n'en demeure pas moins que la configuration des programmes doit être revue afin de favoriser l'utilisation optimale des ressources.

Parmi les 75 chercheurs qui ont fait une demande au CQRS, 51 ont également adressé une demande au Fonds FCAR pour le même type de programme.



3.101 D'ailleurs, le rapport du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux de 1997 indiquait ce qui suit : « Le regroupement des budgets de recherche devrait faciliter une vision d'ensemble, dynamique et cohérente de ce secteur essentiel, stimuler l'interdisciplinarité et créer une masse critique susceptible d'entraîner des effets multiplicateurs, non seulement pour la recherche fondamentale, mais aussi pour l'application des découvertes ». De plus, ce rapport mentionnait qu'une telle restructuration permettrait à l'État d'être en droit de s'attendre à des économies sur le plan administratif.

3.102 Nous avons recommandé

- **au Fonds de la recherche en santé du Québec et au Conseil québécois de la recherche sociale d'harmoniser leurs programmes de financement en concertation avec le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche;**
- **au Fonds de la recherche en santé de revoir le financement des centres et instituts de recherche concernant le budget de base et le budget clinique afin de tenir compte de leurs caractéristiques et de leur performance;**
- **au ministère de la Santé et des Services sociaux de clarifier le statut du chercheur de concert avec les organismes subventionnaires et les autres ministères concernés.**

Gestion des demandes

3.103 Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le temps consacré par les chercheurs à compléter les demandes de financement ainsi que le processus d'évaluation par les pairs constituent un coût d'opportunité important. L'évaluation des demandes de bourses et de subventions de l'année financière 1997-1998 aura nécessité la participation de plus de 160 pairs au FRSQ et de 80 au CQRS.

3.104 Nous avons relevé des lacunes dans le processus d'évaluation des demandes. Ainsi, le fonctionnement des comités est le même, quel que soit le montant de la bourse ou de la subvention en cause. En effet, que les sommes en cause soient de 10 000 dollars ou de 100 000 dollars, 6 membres émérites de la communauté scientifique se prononcent sur la qualité scientifique des chercheurs et de leurs projets.

3.105 En outre, nous avons constaté que le CQRS fait peu appel à des évaluateurs externes. Le recours à de tels experts, comme le font le FRSQ et le Fonds FCAR, contribue à l'atteinte d'un niveau élevé d'objectivité.

***Sur 800 demandes
soumises, un peu plus
de 200 ont été financées.***

3.106 Les taux de financement des demandes – nombre de demandes financées par rapport au nombre de demandes évaluées – dans certains programmes sont préoccupants puisqu'ils impliquent la mobilisation de plusieurs ressources en regard du nombre de demandes financées. En effet, plusieurs programmes affichent des taux qui varient entre 4 et 20 p. cent. Dans l'ensemble, 800 demandes auront été soumises au FRSQ et au CQRS durant l'année financière

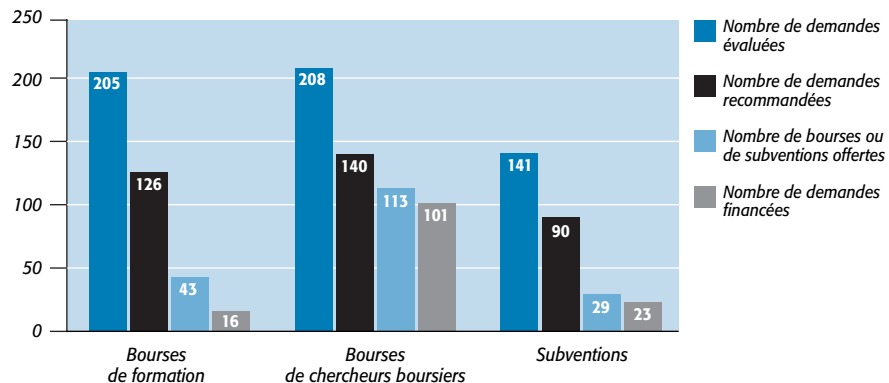


1998-1999, mais seulement un peu plus de 200 auront été financées. Évidemment, la limite de financement par programme entraîne une augmentation des demandes puisqu'un chercheur tente normalement d'accroître ses chances d'obtenir des fonds ou encore de compléter le financement déjà reçu pour un même projet.

- 3.107** Afin d'illustrer l'effort consenti par les pairs dans le processus d'évaluation, nous avons fait l'estimation des heures requises à l'évaluation des 205 demandes reçues en 1998-1999 dans le cadre du programme de formation du FRSQ. Ce dernier a fait appel à 29 pairs. Puisque 6 pairs lisent la même demande dans chaque comité, cela a exigé 1 230 lectures dans l'ensemble. Nous estimons le temps requis à environ 1 500 heures au total si on tient compte des réunions du comité plénier qui établit le classement des candidats.
- 3.108** Les efforts ainsi consentis sont élevés compte tenu que, comme le démontre le graphique 1, parmi les 205 demandes, 126 ont obtenu la cote de passage scientifique, 43 candidats se sont vu offrir une bourse et seulement 16 d'entre eux l'ont acceptée.

GRAPHIQUE 1

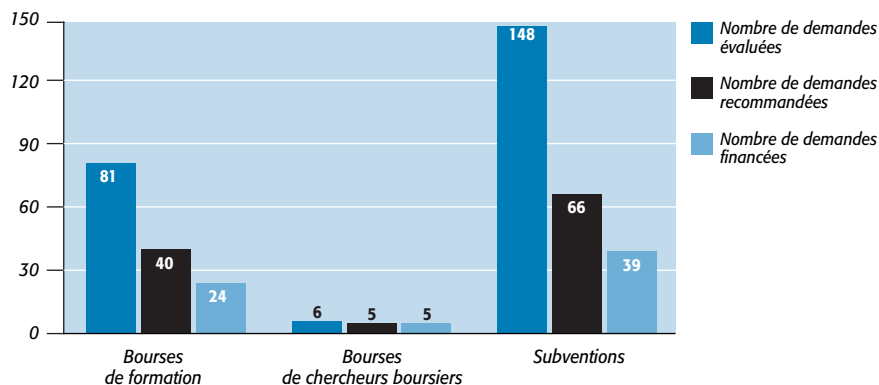
STATISTIQUES SUR LES DEMANDES ÉVALUÉES PAR LE FRSQ (1998-1999)



- 3.109** De même, pour les programmes de subventions du CQRS, parmi les 148 demandes, 39 ont été financées, comme le démontre le graphique 2.


GRAPHIQUE 2

STATISTIQUES SUR LES DEMANDES ÉVALUÉES PAR LE CQRS (1998-1999)



- 3.110 Les considérations qui apparaissent ci-dessus se traduisent souvent par un investissement considérable en temps dans la rédaction des demandes et exigent une coordination du financement de la recherche par les organismes subventionnaires. De plus, les chercheurs principaux, qui sont particulièrement sollicités, ont moins de temps à consacrer à leurs activités de recherche et d'encadrement, notamment à l'égard de la jeune relève scientifique.
- 3.111 **Nous avons recommandé au Fonds de la recherche en santé du Québec et au Conseil québécois de la recherche sociale d'adapter les processus d'évaluation des demandes de financement en fonction des caractéristiques des programmes et des sommes disponibles de façon à rationaliser les efforts qui y sont consacrés, tout en préservant un degré élevé d'objectivité.**

Suivi financier et scientifique

Le FRSQ ne s'assure pas que les sommes octroyées sont effectivement utilisées aux fins prévues.

- 3.112 Les chercheurs ou les équipes subventionnés doivent soumettre un rapport scientifique et un rapport financier. Au FRSQ, les subventions de recherche sont généralement accordées pour deux ans et l'on exige qu'un rapport d'étape et un rapport financier soient transmis dans les délais prescrits.
- 3.113 Nous avons constaté, après l'examen d'un échantillon de dossiers du FRSQ, que le suivi scientifique était effectué de façon rigoureuse. Par contre, bien que les rapports financiers soient effectivement déposés, le FRSQ ne s'assure pas que les sommes octroyées sont effectivement utilisées aux fins prévues. Cette constatation vaut également pour les subventions versées aux centres de recherche. Par ailleurs, le prospectus du FRSQ mentionne qu'une vérification annuelle est effectuée à partir du rapport financier annuel de l'établissement hôte; nous avons cependant constaté que cette vérification n'est pas complétée dans les faits.



3.114 L'information présentée dans le rapport financier des établissements ne permet pas de vérifier la conformité entre les dépenses des centres et celles qui sont admissibles en vertu du programme. Cependant, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999, le FRSQ a demandé aux centres un rapport financier détaillé ainsi qu'une déclaration écrite de l'établissement afin de vérifier si les conditions d'admissibilité du programme sont bien respectées. Nous n'avons pu constater si le travail de vérification a bien été réalisé puisque le délai de production de ces documents dépassait la fin de nos travaux.

3.115 Par ailleurs, le CQRS effectuée, sous forme de sondage, auprès de l'organisme gestionnaire des fonds une vérification financière des pièces justificatives. Au chapitre du suivi scientifique, le CQRS a de la difficulté à obtenir les rapports finaux relatifs aux projets subventionnés. En effet, pour les subventions octroyées sur une période de 24 mois, en 1995-1996, près de 30 p. cent des rapports finaux n'avaient toujours pas été reçus au moment de notre vérification.

3.116 **Nous avons recommandé**

- **au Fonds de la recherche en santé du Québec d'obtenir l'assurance que les subventions octroyées sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été consenties;**
- **au Conseil québécois de la recherche sociale d'accentuer ses efforts pour assurer le suivi scientifique des projets subventionnés.**

Diffusion et utilisation des résultats de la recherche

3.117 Puisque les résultats sont, en soi, une finalité de la recherche, il est important d'en assurer la diffusion et l'utilisation dans les milieux de pratique et d'intervention.

3.118 Le MSSS ne s'est pas doté d'une politique relative à ce sujet. Il en a délégué implicitement le rôle au FRSQ dans le secteur de la santé, mais il n'en a pas fait de suivi. Ce dernier a bien mis en place certains moyens, comme une publication périodique, mais celle-ci concerne surtout la diffusion et non pas l'utilisation des connaissances. Le FRSQ a identifié des mesures à prendre dans son plan d'action, mais elles n'ont pas encore été mises en place. En voici des exemples :

- Se doter d'une stratégie de promotion des retombées sanitaires et économiques de la recherche en santé et adapter ses outils de communication.
- Se doter d'une politique cohérente visant à favoriser le transfert des résultats de recherche, notamment vers les décideurs administratifs et cliniques du système de soins.
- Reconnaître le rôle important qu'ont les chercheurs en recherche appliquée en matière de diffusion et d'intégration des connaissances aux pratiques et proposer des incitatifs pour promouvoir ce rôle.

Le MSSS ne s'est pas doté d'une politique relative à la diffusion et à l'utilisation des connaissances.



Le CQRS a posé des gestes concrets afin de favoriser la diffusion et l'utilisation des connaissances.

3.119 Le critère de « diffusion et utilisation des connaissances » est sous-jacent à la désignation en tant qu'institut universitaire dans le secteur social, mais il n'est pas utilisé dans le secteur de la santé. En ce qui concerne ce dernier secteur, le FRSQ n'utilise pas les plans de développement dont il dispose afin de connaître la situation dans les centres qu'il finance et les objectifs que ceux-ci poursuivent au regard de ce critère. En effet, le plan de développement comporte de l'information qui serait utile pour le FRSQ et le MSSS en ce qui a trait à la diffusion et à l'utilisation des connaissances vers le milieu clinique organisationnel et au transfert technologique vers l'industrie.

3.120 Pour sa part, le CQRS a posé des gestes concrets afin de favoriser la diffusion et l'utilisation des connaissances. Par exemple, il a introduit des critères d'évaluation des projets basés sur une appréciation des plans de diffusion et d'utilisation des résultats. De plus, il assure cette diffusion au moyen d'un bulletin d'information trimestriel et d'envois ciblés de rapports de recherche. Par contre, aucun mécanisme de suivi n'est en place pour s'assurer de l'appropriation des résultats dans les milieux de pratique.

3.121 Nous avons recommandé

- **au ministère de la Santé et des Services sociaux d'adopter une politique en matière de transfert des connaissances et de s'assurer de son application;**
- **au Fonds de la recherche en santé du Québec d'accentuer ses efforts pour appliquer son plan d'action lié au transfert des connaissances et d'en faire le suivi;**
- **au Conseil québécois de la recherche sociale d'assurer le suivi des mesures qu'il a prises pour favoriser l'utilisation des connaissances.**

Reddition de comptes

Rapports annuels 1997-1998 du FRSQ et du CQRS

3.122 Le rapport annuel du FRSQ contient des faits saillants et les principales activités réalisées au cours de l'année. On y présente, entre autres, une description sommaire des programmes et des activités connexes, les représentations qui ont été effectuées, certains mandats spéciaux, des explications sur le développement de partenariats et de ce qui touche les activités de régie interne et enfin, la liste des membres des comités d'évaluation.

3.123 Celui du CQRS comporte quant à lui un aperçu des réalisations, une description de chacun des programmes de subventions et de bourses de carrière, la liste des membres des comités d'évaluation et celle des subventions et des bourses de carrière accordées pendant l'année. Il présente aussi des données statistiques qui concernent la répartition des budgets entre les programmes, le taux d'augmentation des demandes, celui du montant accordé, le taux de financement et le taux de recommandation.



- 3.124** Les rapports annuels des organismes subventionnaires présentent peu d'information et de statistiques sur la performance des programmes offerts, sur le profil des chercheurs, sur les résultats globaux du financement des centres ou des équipes de recherche et sur le transfert des connaissances. Nous n'avons retracé aucune information sur les résultats de la recherche que ce soit à l'égard de la publication ou du suivi des projets, tant au niveau scientifique que financier. Par conséquent, les rapports annuels ne contiennent pas l'information suffisante qui permettrait au lecteur de juger de la performance des organismes subventionnaires.
- 3.125** **Nous avons recommandé au Fonds de la recherche en santé du Québec et au Conseil québécois de la recherche sociale d'améliorer le contenu de leurs rapports annuels.**

Rapport annuel 1997-1998 du MSSS

- 3.126** Le rapport annuel du MSSS fait état notamment des crédits alloués au programme de recherche et en cite la répartition entre les organismes subventionnaires. On y indique aussi que de nombreux projets de construction, d'agrandissement, de réaménagement ou de rénovation des centres et des instituts de recherche étaient en cours ou ont été achevés. Toutefois, nous n'avons retrouvé aucune description des projets en question.
- 3.127** On y évoque aussi, sans toutefois fournir de détails, l'établissement de priorités de développement en ce qui a trait aux infrastructures de recherche ainsi que la préparation d'un cadre de gestion de l'enveloppe nationale de recherche et d'enseignement.
- 3.128** Le rapport indique la participation du MSSS à plusieurs comités interministériels et extraministériels comportant une dimension de recherche. Il a également maintenu des relations actives avec les organismes de subvention fédéraux et il a participé à plusieurs comités de travail. Cependant, on ne précise pas les résultats qui ont découlé des rencontres.
- 3.129** Le rapport annuel du MSSS donne peu d'informations sur les activités de recherche de ses établissements. Il aurait été utile de présenter des indicateurs en matière de projets de recherche, de financement, de nombre de chercheurs et de données bibliométriques par rapport aux besoins de recherche identifiés à la Politique de la santé et du bien-être pour témoigner de sa performance. De plus, les résultats relatifs au transfert et à l'utilisation des connaissances ne sont pas décrits. En outre, il est difficile pour le lecteur de se faire une idée du financement complet des activités de recherche et de ses résultats globaux.
- 3.130** Le rapport annuel du MSSS a été déposé à l'Assemblée nationale au mois de mars 1999, avec six mois de retard.

Le rapport annuel du MSSS a été déposé à l'Assemblée nationale au mois de mars 1999 avec six mois de retard.



3.131 Nous avons recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux

- d'améliorer le contenu de son rapport annuel en ce qui concerne les activités de recherche en santé et de recherche sociale;
- de déposer à l'Assemblée nationale son rapport dans les délais prescrits.

3.132 Commentaires du ministère de la Santé et des Services sociaux

« Dans l'ensemble, le document expose des problématiques qui ont suscité un intérêt certain pour le ministère de la Santé et des Services sociaux au cours des ans ainsi que l'implication des ressources pour la coordination et le financement des activités de recherche dans nos secteurs d'activité, le tout avec le souci de maximiser les retombées de nos investissements. Nous apprécions d'autant les efforts consentis par votre équipe et partageons les recommandations du rapport visant parfois le maintien et parfois l'amélioration des acquis.

« Plusieurs des recommandations qui nous sont faites portent à conclure que des efforts supplémentaires devront être consentis pour affiner les moyens existants et le cas échéant pour en développer de meilleurs en collaboration avec notre nouveau partenaire, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ainsi qu'avec les organismes de subvention qui sont désormais sous sa compétence, le Conseil québécois de la recherche sociale et le Fonds de la recherche en santé du Québec. Ainsi, les présentations requises seront désormais faites auprès de ce nouveau ministère de manière à ce que le plan triennal du FRSQ soit approuvé par le gouvernement et déposé à l'Assemblée nationale.

« Notre système d'information, limité à ce jour par son mandat, pourra être développé avec l'apport de nouvelles ressources. Nous explorerons, comme vous le suggérez, de nouvelles avenues, tels les indicateurs bibliométriques, pour en mesurer la capacité à fournir un portrait plus complet de la recherche financée dans les secteurs de la santé et des services sociaux.

« Les constats et les recommandations concernant les ententes contractuelles entre les établissements et les universités devraient contribuer à l'amélioration des mécanismes de suivi périodique de ces ententes tant dans le secteur de la santé que dans le secteur social.

« Le ministère compte donc mettre en œuvre son plan d'action dans les prochains mois à la lumière des recommandations qui lui sont adressées et susciter la participation des multiples parties pour en assurer la réalisation. »



3.133 Commentaires du Fonds de la recherche en santé du Québec

« Les lacunes que vous identifiez en matière de systèmes d'information sont en voie d'être comblées par une initiative du FRSQ, du FCAR et du CQRS qui, en concertation avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), sont à concevoir un système d'information intégré sur l'ensemble des acteurs, des ressources et des activités de recherche au Québec, système qui pourra non seulement répondre aux besoins des organismes et du MRST, mais aussi à maturité, répondre aux besoins des autres acteurs, telles les universités, en cette matière. Ce tronc commun d'information pourra également être enrichi par des indicateurs de retombées et de rendement de la recherche.

« **Planification de recherche.** Bien que l'on reconnaisse la nécessité d'une plus grande transparence entre l'activité de recherche et la politique de santé et de bien-être, il importe de convenir que l'avancement des connaissances doit aussi servir de base d'analyse pour faire évoluer cette politique et l'adapter aux besoins changeants de la population.

« En ce qui a trait aux ententes contractuelles conclues avec l'entreprise privée, nous partageons l'avis qu'une plus grande harmonisation est nécessaire dans le taux de contribution additionnelle demandée à l'entreprise privée dans le cadre de ces contrats. Par ailleurs, l'application de cette directive administrative mérite d'être clarifiée dans le cas de contrats conclus entre une entreprise privée et un réseau de chercheurs œuvrant dans plusieurs établissements, situation non prévue à la politique actuelle.

« Nous supportons entièrement la recommandation quant à la nécessité de cerner l'impact des frais indirects de recherche sur les budgets des établissements et d'assurer à ceux-ci les ressources suffisantes pour en assumer le coût.

« Nous appuyons également la recommandation visant à revoir les exigences relatives à la recherche dans le rapport annuel des établissements, incluant la conformité des dépenses de recherche des établissements financés par le FRSQ aux normes et critères prévus au prospectus du FRSQ.

« En ce qui a trait à la gestion des programmes et notamment au financement des centres et instituts, soulignons que grâce à des crédits additionnels obtenus du MRST en 1999-2000, un meilleur équilibre entre les besoins des centres et les ressources financières qui leur sont consenties a pu être amorcé et qu'une démarche visant à lier une partie du financement des centres à des critères de performance est en voie d'être complétée et pourra être opérationnelle dès l'année financière 2000-2001.

« En ce qui a trait à la gestion des demandes, soulignons qu'en 1999-2000, à la faveur des crédits additionnels, le FRSQ a été en mesure de faire une offre de bourse à une proportion plus élevée de candidats méritoires (entre 55 p. cent et 70 p. cent selon le programme). Ceci permet d'accroître les retombées des efforts consentis au chapitre de l'évaluation de ces demandes. Il en fut de même dans le cadre des programmes de chercheurs-boursiers où, de façon globale, plus de 70 p. cent des candidats méritoires se sont vu offrir une bourse. De plus, une révision en profondeur des processus d'évaluation réalisée de mars à avril 1999 a permis, par la simplification des mécanismes existants,



de faire des gains d'efficacité appréciables au chapitre de l'évaluation des demandes. Les processus mis en place pour les concours 2000-2001 sont moins onéreux pour les demandeurs ainsi que pour les évaluateurs, tout en ne sacrifiant rien à la qualité et à la rigueur du processus d'évaluation.

« En ce qui a trait à la diffusion, au transfert et à l'utilisation des connaissances, cette question constitue présentement un défi majeur pour tous les organismes de recherche dans l'ensemble des pays du G7, dans un contexte où la valorisation de la recherche est perçue comme devant passer par l'optimisation de ces retombées. Une stratégie à cet effet est en voie de conception au Québec. »

3.134 Commentaires du Conseil québécois de la recherche sociale

« Bien que la vérification se soit déroulée en 1999 et qu'elle porte surtout sur la période 1997-1998, le CQRS a déjà entrepris plusieurs actions, depuis cette date ou antérieurement, qui sont à souligner. De plus, il faut tenir compte des ressources limitées de notre organisme dans l'établissement des moyens en vue de satisfaire aux recommandations du rapport.

« **Les systèmes d'information.** Nous sommes d'accord avec le besoin d'harmoniser les divers systèmes d'information. Le CQRS a déjà signé une entente à cet égard. Comme le FCAR est chef de file dans ce domaine, nous avons fait appel à cet organisme afin d'améliorer notre système et d'en arriver à un système compatible avec le leur. De plus, des travaux ont tout récemment été amorcés par les trois organismes afin de se doter d'un tronc commun d'informations et d'un guichet unique pour le curriculum vitæ.

« **La gestion des programmes.** Le CQRS se préoccupe de l'harmonisation de ses programmes avec les autres organismes de subvention et plusieurs efforts ont déjà été faits en ce sens, par exemple : gestion des zones grises en santé par l'introduction d'un mécanisme de lettre d'intention obligatoire et mise en place d'un comité conjoint de triage CQRS-FRSQ. Il faut cependant tenir compte de certains facteurs dont la spécificité des organismes. Par exemple, le CQRS finance plus de 50 p. cent de ses crédits pour la réalisation de projets de recherche, ce qui représente une proportion nettement plus élevée que les deux autres organismes qui financent surtout des infrastructures.

« Le CQRS a amorcé depuis trois ans une analyse des objectifs de certains programmes. Jusqu'à maintenant, deux programmes ont fait l'objet d'un bilan : bourses de chercheurs-boursiers (bilan complété) et bourses d'études (en cours). De plus, deux études réalisées par des chercheurs externes seront disponibles au début de l'an 2000 afin d'éclairer le Conseil sur l'utilisation des résultats des recherches financées par le CQRS. Ces divers éléments donneront au Conseil des outils pour réviser au besoin les objectifs de ses programmes, d'en diminuer le nombre le cas échéant et d'en harmoniser si nécessaire le contenu avec les autres fonds de recherche.

« Par ailleurs, la politique scientifique du ministre Rochon, à venir en l'an 2000, devrait apporter des précisions et des clarifications sur les missions propres à chacun des trois organismes de subvention. Cet enjeu majeur pour les organismes et pour la configuration spécifique de leurs programmes doit être considéré.



« **La gestion des demandes.** Le système d'évaluation par les pairs n'est pas parfait, mais c'est encore le meilleur outil d'évaluation à la disposition des organismes octroyant des fonds de recherche. Le CQRS est conscient des efforts consentis par les pairs dans le processus d'évaluation. Aussi, notre organisme a apporté plusieurs améliorations au fil des ans et il entend poursuivre les efforts en ce sens. Voici quelques exemples concrets : élargissement du mécanisme de la lettre d'intention afin d'optimiser le temps des chercheurs et des évaluateurs et d'acheminer les demandes aux bons endroits ; application progressive de l'évaluation externe à d'autres programmes dont celui des équipes dès octobre 2000 ; dans le but de permettre de financer un plus grand nombre de projets, diminution à 90 000 dollars du montant maximum par projet pour le concours d'octobre 1998, et réduction à 75 000 dollars pour le concours d'octobre 1999.

« **Le suivi scientifique.** Le CQRS a l'intention de poursuivre ses efforts pour assurer le suivi scientifique des projets. Une précision importante doit cependant être apportée : le CQRS se distingue des autres organismes en exigeant le dépôt d'un rapport complet de recherche. Nous avons assoupli cette exigence depuis trois ans en permettant le dépôt d'un recueil des principaux articles de recherche et publications issus des travaux de recherche. Cependant, ces mécanismes occasionnent nécessairement des délais plus long. Pour le CQRS, préoccupé par le transfert des connaissances, il apparaît utile d'avoir un produit tangible de la recherche. Nous poursuivons la réflexion à ce sujet. Nous poursuivrons nos efforts dans la relance auprès des chercheurs retardataires et dans l'application plus rigoureuse du Règlement en regard des personnes accusant un retard non justifié dans le dépôt du rapport de recherche.

« **La reddition de comptes.** Par rapport à la difficile question des indicateurs de performance, le CQRS s'est associé à d'autres partenaires. Ainsi, des travaux sont amorcés en collaboration avec la Conférence des Recteurs et des Principaux des universités du Québec et les deux autres fonds québécois afin d'identifier les impacts de la recherche universitaire, de déterminer l'information nécessaire à la mesure de tels impacts, et à proposer des indicateurs d'impacts. Le travail sera fait par l'Observatoire des sciences et des technologies sur une période de deux ans.

« Compte tenu des ressources disponibles et du développement en cours d'un système d'information plus performant, nous comptons publier un plus grand nombre d'informations statistiques à partir de l'édition 2000-2001 du rapport annuel. De même, le CQRS compte améliorer le contenu de son plan d'action qui appuie la réalisation des objectifs de son plan triennal. »



**3.135 Commentaires du ministère de la Recherche,
de la Science et de la Technologie**

« Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie prend bonne note des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec à l'égard de la coordination et du financement de la recherche en santé et de la recherche sociale.

« Ces recommandations arrivent au moment où le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie est en processus d'implantation et en voie d'élaboration du projet de politique scientifique pour le Québec. Il s'agit là d'étapes importantes pour développer et stimuler les défis d'optimisation des ressources consacrées à la recherche.

« La prise en compte des recommandations va s'inscrire dans une approche de collaboration avec nos partenaires en la matière, soit le Conseil québécois de la recherche sociale, le Fonds de la recherche en santé du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux. »



ANNEXE 1 – OBJECTIFS ET CRITÈRES DE VÉRIFICATION¹

Objectif

S'assurer que le MSSS oriente et coordonne les activités des différents acteurs dans la recherche en santé et la recherche sociale selon les orientations gouvernementales afférentes.

Critères

- Le MSSS doit disposer de l'information complète sur les activités de recherche des établissements, notamment d'un portrait global du financement, d'un suivi de la progression des travaux de recherche effectué à l'aide d'indicateurs et d'une reddition de comptes pertinente des établissements.
- Le MSSS doit élaborer un plan d'action pour la recherche en santé et la recherche sociale.
- Le MSSS doit préciser et communiquer les rôles et les responsabilités des acteurs qui contribuent à sa mission.

Objectif

S'assurer que les organismes subventionnaires octroient les fonds disponibles pour la recherche en santé et la recherche sociale de manière à favoriser l'utilisation optimale des sommes investies.

Critères

- Le FRSQ et le CQRS doivent élaborer et diffuser, d'une part, des plans triennaux qui précisent notamment les orientations du MSSS et les objectifs qu'il poursuit et, d'autre part, des indicateurs pertinents qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.
- Les processus d'octroi et de suivi des bourses et subventions doivent favoriser la gestion optimale en ce qui concerne notamment les comités d'évaluation, l'information de gestion demandée et utilisée et la complémentarité des programmes.

Objectif

S'assurer que le MSSS, le FRSQ et le CQRS effectuent une reddition de comptes complète et en temps opportun des activités relatives à la recherche en santé et à la recherche sociale au Québec.

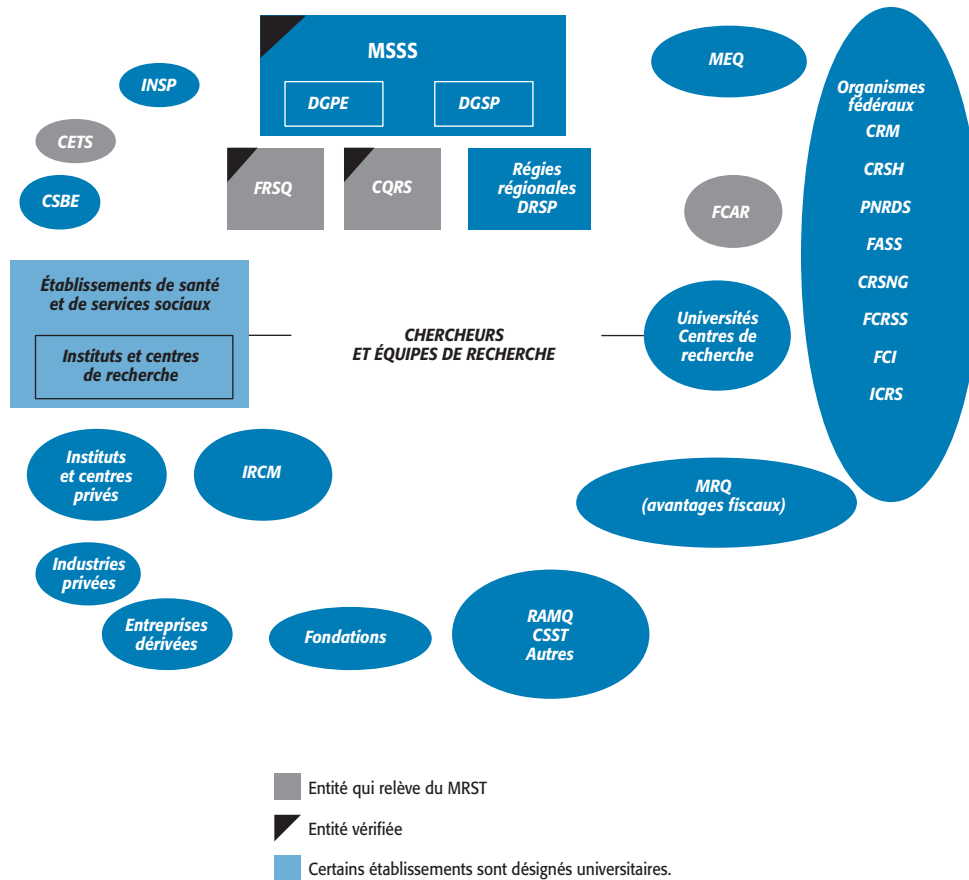
Critère

- Les rapports d'activité annuels doivent rendre compte, dans les délais prescrits, de la performance des activités de recherche notamment en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs visés, au degré d'atteinte des résultats escomptés ainsi qu'à la qualité et à la suffisance de l'information de gestion.

1. Les critères de vérification utilisés ont été inspirés notamment du guide élaboré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) concernant la planification stratégique, de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, de la *Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec*, des principes d'évaluation de la recherche et des indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE ainsi que des recommandations de la Commission de l'administration publique sur les mesures d'aide à la recherche et au développement.



ANNEXE 2 – PRINCIPAUX ACTEURS DANS LA RECHERCHE EN SANTÉ ET LA RECHERCHE SOCIALE*



* Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie est un nouvel acteur de la recherche depuis décembre 1998. Comme nos travaux de vérification ont porté principalement sur l'année financière terminée le 31 mars 1998, il n'est pas présenté dans cette annexe.

